



## PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 15 mai 2015

# Communiqué de presse

## Conflit de la fourrière

Depuis maintenant plus de trois mois, un conflit social est en cours à la fourrière.

Le blocage des accès au site a été constaté et il a fait l'objet d'une condamnation par ordonnance en date du 30 janvier 2015 et par ordonnance de référé le 20 février 2015. Pour autant, le dialogue entre les partenaires sociaux étant établi, le préfet a, dans le souci de l'intérêt général, privilégié la concertation et la négociation entre les parties. Le dialogue social s'est fait d'abord dans le cadre d'une négociation sous l'égide de la DIECCTE puis dans le cadre d'une médiation. Celle-ci se poursuit depuis lors.

Ce dialogue continu n'a pas été exempt de tensions, notamment le 30 avril 2015. Le préfet a lui-même reçu les parties le 2 mai dernier afin de s'assurer de la volonté partagée de trouver une issue à ce conflit et d'identifier les points de blocage, la majorité des demandes exprimées ayant abouti à des propositions d'accord.

Si l'appel à la responsabilité et à la reprise des négociations a été entendu, on doit constater qu'aujourd'hui, les discussions, si elles se poursuivent, ne sont pas encore conclusives sur le dernier point en discussion.

L'exercice du droit de grève est garanti par la Constitution, la liberté du travail et la libre circulation des personnes et des biens aussi, et cela en toute sécurité. Il est aujourd'hui nécessaire que le bon fonctionnement de la fourrière soit assuré et que l'accès au site des salariés non grévistes soit garanti afin d'assurer la mission de service public confiée à l'entreprise. L'accès du public doit aussi se faire dans des conditions normales de fonctionnement, nonobstant la poursuite des discussions.

Cela doit se faire dans le respect du droit, dans le calme et la tranquillité. C'est la mission des forces de l'ordre de s'en assurer.

Dans le même temps, le préfet appelle les parties à continuer à négocier, pour parvenir à un accord global et définitif, dans l'intérêt de tous, et notamment des salariés de la Fourrière.

Contact réservé aux médias :

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 - [audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr](mailto:audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr)

1/1